

DOSSIER N°(réservé administration)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

N° Tél. prioritaire :



VILLE de RODEZ

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
SPORT VACANCES PRINTEMPS
Session Avril 2020

COMPOSITION DU DOSSIER

Cocher les différentes pièces à fournir afin de ne rien oublier
Aucune inscription ne sera prise en compte si le dossier n'est pas complet

Fiches à renseigner :

- Fiche d'inscription
- Certificat médical ⓘ
Dûment rempli, valable également pour S.V.Été
- Autorisation parentale 1
- Autorisation parentale 2
- Fiche sanitaire de liaison
- Fiche choix des activités

Pièces à fournir :

- Photo d'identité ⓘ
- Copie du livret de famille ⓘ
la page des parents + la page de chaque enfant
- Justificatif de domicile sur Rodez, Agglo, ou hors Agglo ⓘ
- taxe d'habitation, taxe foncière ou cotisation foncière des entreprises en 2019
- ou quittance EDF, téléphone fixe... en 2020
- Le règlement
Chèque bancaire, espèces, Pass CLSH et MSA, Chèques Vacances, participation CE

ⓘ Ces pièces pourront également servir lors de l'inscription à S V Été 2020

L'Accueil de Loisirs Sport Vacances Printemps est organisé
par la Ville de Rodez en partenariat avec

Ses clubs sportifs

Gym Club Ruthénois
Judo Rodez Aveyron
Sakura Karaté Club Rodez
Entente Sportive Boules Lyonnaises
Stade Rodez Tennis
Taekwondo Rodez
Vélo Club Ruthénois
Rodez Basket Aveyron
Stade Rodez Athlétisme
Rodez Rugby
Club Badminton Rodez
ROC Aveyron Handball
Rodez Aveyron Football
Rodez Triathlon 12
Stade Rodez Tir à l'Arc
Escrime Rodez Aveyron
Sport Quilles Ruthénois
Rodez Hockey Club
Aïkido Rodez
Ailes Ruthénoises
Hurricane Boxing club
Billard club Ruthénois
Tir Cible Stade Ruthénois
Moto club Ruthénois

Avec la participation des clubs MJC

Ruthen's Cheeleaders
Tennis de table
Volleyball
Ultimate
Baseball

...



VILLE de RODEZ

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
SPORT VACANCES PRINTEMPS 2020

RENSEIGNEMENTS D'URGENCE POUR L'EDUCATEUR ACCOMPAGNANT

DOSSIER N°(réservé administration)

NOM :
DATE DE NAISSANCE :
AGE :

ADRESSE :

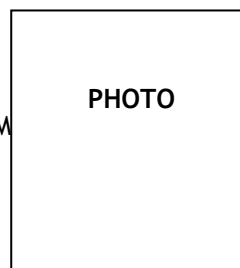
Rue :
Code postal :
Ville :

CONTACT :

1^{er} N° Tél. :

2^{ème} N° Tél :

PRENOM



.....

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Autorisation parentale

- Autorise à prendre les mesures d'urgence.
- Accepte la charge des frais en cas de maladie.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

SPORT VACANCES PRINTEMPS 2020

Session Avril 2020



FICHE D'INSCRIPTION

1. L'enfant

Nom.....

Prénom.....

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Taille et pointure.....

Etablissement scolaire fréquenté :
..... Classe.....

2. Responsables de l'enfant

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Téléphone du domicile.....

Téléphone professionnel.....

Téléphone mobile.....

Autre

(cocher le N° à appeler en priorité)

Profession.....

3. Personne à contacter en cas d'urgence

Nom.....

Prénom.....

Qualité.....

(père, mère, grands-parents, tuteur)

Téléphone 1.....

Téléphone 2.....



VILLE de RODEZ

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

SPORT VACANCES 2020

Session Avril 2020



CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

L'enfant.....

Et avoir constaté qu'il ou qu'elle ne présente aucune contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives.

Fait à,

Le.....

Signature et cachet du Médecin

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

SPORT VACANCES PRINTEMPS 2020

Session Avril 2020



AUTORISATION PARENTALE 1

Je soussigné(e), Madame, Monsieur.....

Responsable de l'enfant

en ma qualité de père, mère ou tuteur, (rayer la mention inutile)

- autorise Madame, Monsieur
qualité.....
à prendre en charge l'enfant à l'issue de la journée de présence à l'Accueil
de Loisirs Sans Hébergement « Sport Vacances printemps 2020 »
- autorise l'enfant à rentrer seul(e) à l'issue de la journée de présence à
l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Sport Vacances printemps 2020 »
- souhaite que l'enfant reste déjeuner avec les animateurs (à condition que
celui-ci soit muni de son pique-nique)
- accepte de respecter les horaires de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- déclare avoir pris connaissance des dispositions mentionnées ci-dessus et du
règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs et les accepter
- déclare avoir reçu les projets éducatifs et pédagogiques
- donne l'autorisation de diffuser la photographie de mon enfant prise dans le
cadre des activités de l'Accueil de Loisirs « Sport Vacances printemps 2020 »
organisées par la ville de Rodez dans ses publications (magazine municipal,
site Internet, réseaux sociaux, supports de communication divers).

Cette autorisation est donnée à titre gracieux, sans limitation de durée, mais peut être
retirée à tout moment par lettre recommandée adressée au Maire de Rodez.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la production de ces photos
devront respecter l'anonymat de l'enfant et de sa famille, ils ne devront porter atteinte
ni à sa réputation ni à sa vie privée.

A.....

Le

Le Responsable de l'enfant

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
SPORT VACANCES PRINTEMPS 2020

Session Avril 2020



AUTORISATION PARENTALE 2

Je soussigné(e), Madame, Monsieur.....

Responsable de l'enfant

en ma qualité de père, mère ou tuteur, (rayer la mention inutile)

- autorise le responsable de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à prendre, en cas de maladie ou d'accident, toutes les mesures d'urgence
- accepte qu'en cas de maladie, les frais nécessités par le traitement soient à la charge de la famille

A.....

Le

Le Responsable de l'enfant



FICHE SANITAIRE INDIVIDUELLE

CETTE FICHE DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE COMPLÉTÉE. ELLE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS NECESSAIRES A L'ACCUEIL DE CHAQUE ENFANT.

(Compléter une fiche par enfant - Pour toute inscription à une activité, joindre une copie des pages vaccinations du carnet de santé de votre enfant ou une attestation d'un médecin en cas de contre-indication.)

INFORMATIONS SANITAIRES

Nom de l'enfant : _____

Prénom de l'enfant : _____

Date de naissance : ____/____/____ Sexe : M F

Nom et prénom des parents de l'enfant : Père: _____ Mère: _____

1 - NOM DU MEDECIN TRAITANT : _____

 ____/____/____/____/____

2 - VACCINATIONS OBLIGATOIRES (copie du carnet de santé de l'enfant) :

Antidiphtérique oui non

Antitétanique oui non

Antipoliomyélitique oui non

3-VACCINATIONS RECOMMANDEES*:

Hépatite B oui non

Rougeole oreillons rubéole oui non

Coqueluche oui non

BCG oui non

Autres vaccins : _____



**Tous ces vaccins sont obligatoires pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018, à l'exception du BCG.*

4 - RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT VOTRE ENFANT :

Votre enfant est allergique ? oui non

Préciser l'allergie :

Médicamenteuse _____ Asthme _____

Alimentaire _____ Autre _____

Votre enfant bénéficie d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) ? oui non

- si oui, transmettre le protocole au Service Concerné (École, crèche, accueil de loisirs...)

Votre enfant suit un traitement, ou présente un problème de santé nécessitant une surveillance particulière : maladie, accident, hospitalisation, opération (à préciser en indiquant les dates) :

Votre enfant porte t-il des lunettes lentilles de contact appareil dentaire prothèses auditives
autre(précisez) _____

5 - ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP :

Votre enfant a t-il une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) oui non

- si oui, la notification prévoit-elle un Auxiliaire de Vie Scolaire ?

Votre enfant est-il suivi dans le cadre d'un établissement spécialisé ? oui non

si oui, lequel ? _____

Date et Signature du (des) parent(s) ou tuteurs légaux,

Le, _____



VILLE de RODEZ

8 - 11 ans

Accueil de Loisirs sans Hébergement

SPORT VACANCES PRINTEMPS

Session Avril 2020



INFORMATIONS PRATIQUES

- Il est conseillé de démarrer la journée par un petit déjeuner copieux et pour le temps d'activité, prendre un « en-cas » et de l'eau.
- Avant d'effectuer le choix de l'activité, se préoccuper des conditions particulières énoncées ci-dessous (vêtements, matériel, horaires...)
- Aucune tenue spécifique n'est exigée, les jeunes doivent être habillés de façon à pouvoir suivre les activités sans gêne.
- L'équipement spécifique nécessaire à chaque activité est fourni.
- La ponctualité est importante pour le bon déroulement des activités
- Rappel : L'accueil de loisirs est ouvert de 8h00 à 18h00.

Départ du Gymnase Dojo pour les autres sites sportifs, à pied ou en bus pour les plus éloignés, accompagnés par le personnel d'encadrement



VILLE de RODEZ

8 - 11 ans

Accueil de Loisirs sans Hébergement

SPORT VACANCES PRINTEMPS

Session Avril 2020



MODALITES D'INSCRIPTION

1. Conditions d'accès

- L'enfant doit avoir au moins 8 ans le jour de l'activité et au plus obtenu ses 11 ans durant l'année 2020.
- Les parents doivent justifier d'un domicile (taxe d'habitation, taxe foncière, cotisation foncière des entreprises en 2019 - quittance EDF, téléphone fixe... en 2020)
- L'enfant doit s'inscrire obligatoirement par demi-journées, pour le matin ou l'après-midi
- Les parents doivent fournir le **certificat médical** ci-joint dûment rempli (ou le certificat médical d'un médecin) et établi depuis moins de 1 an le jour de l'activité
- Les parents doivent fournir la **fiche sanitaire de liaison** ci-jointe, dûment remplie

2. Dates

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés à partir du lundi 3 février 2020

- ✧ au Service des Sports - C.S.C. l'Amphithéâtre Route de Moyrazès
- ✧ à l'Hôtel de Ville Place Eugène Raynaldy
- ✧ dans les Maisons de quartier
- ✧ par Internet sur : www.ville-rodez.fr (onglet Sport / Sport pour les plus jeunes)

Le début des inscriptions est prévu :
mercredi 26 février 2020,
De 9h00 à 18h30,
Au service des sports
12000 Rodez

A compter du jeudi 27 février 2020, les inscriptions seront prises au Service des Sports de l'Amphithéâtre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (05.65.75.51.10)

IMPORTANT : lors de l'inscription, aucun dossier ne sera pris en compte pour un tiers. Seules les inscriptions pour ses propres enfants seront acceptées.
Le dossier doit être complet pour être enregistré.

3. Modalités de paiement

Le paiement s'effectue par demi-journée d'activité.

En cas d'absence de l'enfant, avertir au plus tôt l'encadrement au N° **06.75.62.99.85 05.65.75.51.10**. Aucun remboursement ne pourra être effectué sauf cas de maladie, accident ou événement familial grave, sur présentation d'un justificatif.

- ✎ **Pour les bénéficiaires du Pass'sports-loisirs de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), du Pass'accueil de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) le tarif sur lequel s'applique la réduction est le suivant, par enfant et par demi-journée :**

Tarif pour les Ruthénois :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Quotient familial CAF	0-420	421-520	521-800	Sup 800
Quotient familial MSA	0-357	357,01-471	471,01-730	Sup 730
Tarifs en euros par 1/2 journée	3,5	4	4,5	5

Tarif pour les résidents de Rodez Agglomération :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Quotient familial CAF	0-420	421-520	521-800	Sup 800
Quotient familial MSA	0-357	357,01-471	471,01-730	Sup 730
Tarifs en euros par 1/2 journée	5,5	6	6,5	7

Tarif pour les résidents hors Rodez Agglomération :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Quotient familial CAF	0-420	421-520	521-800	Sup 800
Quotient familial MSA	0-357	357,01-471	471,01-730	Sup 730
Tarifs en euros par 1/2 journée	7,5	8	8,5	9

Le montant de la réduction, selon la tranche à laquelle vous appartenez, figure sur le Pass'sports-loisirs ou le Pass'accueil que vous avez automatiquement reçu à votre domicile pour chaque enfant.

Modes de règlement :

- Espèces
- Chèques à l'ordre du Trésor Public

Les familles pourront également utiliser :

- les Chèques-Vacances
- les aides des Comités d'Entreprise (feuille de prise en charge à présenter le jour de l'inscription)

L'inscription ne peut être enregistrée qu'après paiement intégral des ½ journées et sur production de toutes les pièces justificatives.

4. Pièces à fournir

- ✓ une photo d'identité de l'enfant
- ✓ la copie du livret de famille : la page des parents et la page de chaque enfant
- ✓ un justificatif de domicile (quittance EDF, téléphone fixe... de 2020) ou de règlement d'un impôt (taxe d'habitation, taxe foncière ou cotisation foncière des entreprises en 2019)
- ✓ la **fiche d'inscription** dûment remplie et signée comprenant les **autorisations parentales**, le **certificat médical**, la **fiche choix des activités** et la **fiche sanitaire de liaison**

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Accueil de Loisirs Sport Vacances - Service des Sports

Tél. : 05.65.75.51.10 - Fax : 05.65.75.51.11

=



VILLE de RODEZ

Accueil de Loisirs sans Hébergement

SPORT VACANCES PRINTEMPS

Session Avril 2020



REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : OBJET

La Ville de Rodez met en place, durant les vacances de Printemps 2020, un Accueil de Loisirs Sans Hébergement dénommé « Sport Vacances Printemps » qui permet aux jeunes de la commune, âgés de 8 à 11 ans, de découvrir diverses disciplines sportives.

ARTICLE 2 : PERIODES et HORAIRES

L'opération se déroule du lundi 6 avril au vendredi 17 avril 2020 par demi-journées, matin ou après-midi.

☞ **Horaires du matin**

8h00 à 9h00 : accueil en attendant le début de l'activité

9h00 à 11h30 : activités sportives (déplacements compris)

11h30 à 12h30 : accueil en attendant les parents

☞ **Repas**

12h30 à 13h30 : repas

(Uniquement pour les enfants participant aux activités du matin et de l'après-midi ; le **pique-nique froid** est à fournir par la famille.

☞ **Horaires de l'après-midi**

13h30 à 14h00 : accueil en attendant le début de l'activité

14h00 à 16h30 : activités sportives (déplacements compris)

16h30 à 18h00 : accueil en attendant les parents

ARTICLE 3 : LIEU D'ACCUEIL, SIEGE SOCIAL

✓ **Lieu d'accueil**

La structure d'accueil des enfants sera le Gymnase Dojo du Vallon des Sports, 12000 RODEZ.

✓ **Siège social**

Le siège social et administratif est le Service des Sports qui se situe au niveau -1 du Centre Sportif et Culturel de l'Amphithéâtre, route de Moyrazès 12000 RODEZ.

ARTICLE 4 : ENCADREMENT

L'encadrement des enfants, au niveau des activités, est confié à des **éducateurs diplômés mis à disposition par les clubs sportifs rudois, dans le cadre du partenariat avec la Ville de Rodez.**

L'encadrement des enfants, au niveau des trajets ou de l'accueil, est assuré par du **personnel municipal qualifié.**

ARTICLE 5 : HYGIENE et TENUE

- **Les enfants seront vêtus d'une tenue de sport adaptée à l'activité** (survêtement, short, tee-shirt, baskets, etc...), ainsi que d'un chapeau ou d'une casquette.
- **Les enfants seront munis d'une tenue de rechange qu'ils apporteront dans leur sac de sport.**

Mentionner le nom et le prénom de l'enfant sur l'étiquette des vêtements afin que nous puissions vous les rendre plus facilement en cas d'oubli.

ARTICLE 6 : SECURITE

- L'assurance responsabilité civile de la Ville de Rodez prend en charge les enfants durant la garderie, la pratique des différentes activités sportives et des trajets correspondants.
- Les enfants doivent se conformer à toutes les règles de sécurité définies par le personnel d'encadrement, surtout lors des trajets entre les différents sites. Ils ne peuvent en aucun cas s'absenter sans en avoir reçu l'autorisation.
- Le personnel d'encadrement pourra interdire l'accès à une activité à tout enfant perturbateur, après avoir avisé le directeur qui fera le nécessaire auprès des parents.
- Les enfants pourront partir en fin d'activité avec les parents ou une tierce personne ayant reçu autorisation de ceux-ci. Les parents pourront, s'ils le souhaitent, signer un document permettant aux enfants de regagner seuls leur domicile.
- En cas d'absence de l'enfant, les parents ou la personne responsable doivent impérativement prévenir par téléphone le directeur de l'accueil de loisirs :

M. Hugo BOBEK N° 06.75.62.99.85

M. Marc ROUQUIE N° 06.70.08.33.64

- La Mairie de Rodez se réserve le droit de supprimer une activité si toutes les conditions d'encadrement ou de sécurité ne sont pas respectées et si le nombre d'inscrits est insuffisant.
- Si les conditions climatiques ne permettent pas la pratique de certaines activités, elles seront alors remplacées.

ARTICLE 7 : REPAS

Entre 12h15 et 13h30, une garderie est assurée au gymnase Dojo pour les enfants qui suivent également une activité sportive l'après-midi ; dans ce cas, les enfants doivent apporter leur pique-nique froid.

Celui-ci sera conservé au réfrigérateur en attendant la pause du déjeuner.

Un goûter peut également être prévu pour l'après-midi ainsi qu'une boisson.



VILLE de RODEZ

Accueil de Loisirs sans Hébergement

SPORT VACANCES PRINTEMPS

Session Avril 2020



PROJETS EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Le projet éducatif et pédagogique l'Accueil de Loisirs sans Hébergement « SPORT VACANCES PRINTEMPS » traduit l'engagement de la Mairie de Rodez organisatrice, les priorités et les principes de cette opération.

Il fixe les orientations éducatives et pédagogiques, ainsi que les moyens à mobiliser.

Il sera diffusé aux directeurs et équipes pédagogiques, aux parents, tuteurs ou éducateurs des enfants accueillis, à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et à la Caisse d'Allocations Familiales partenaire de la Mairie dans cette action.

1. Identité de l'organisateur

La Commune de Rodez, représentée par Le Maire.

Siège social :
Hôtel de Ville - Place Eugène Raynaldy
BP 3119 12031 RODEZ cedex 9
Tél : 05.65.77.88.00
Fax : 05.65.77.88.05
Site internet : www.ville-rodez.fr

Le Service des Sports est responsable de l'organisation de la session.
Amphithéâtre
2, route de Moyrazès
12000 RODEZ
Tél : 05.65.75.51.10
Fax : 05.65.75.51.11

2 - Les priorités de la Mairie dans le montage de cette opération

La Mairie décide de mettre en place un dispositif permettant aux enfants de découvrir diverses disciplines sportives

3 - Les principes de l'opération

3.1 - Le public visé

La **découverte** et l'**initiation** aux diverses activités sportives sont réservées aux **enfants âgés de 8 à 11 ans**.

3.2 - Les périodes d'accueil

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « SPORT VACANCES PRINTEMPS » accueillera les enfants pendant les vacances scolaires de printemps du lundi 6 avril au vendredi 17 avril 2020 (sauf samedi, dimanche et jour férié).

3.3 - Comment ?

Les activités sportives sont organisées sur le principe de **demi-journées** (à l'exception des jours fériés) pour permettre la découverte de différentes disciplines sportives.

3.4 - Les Horaires

- **Matinée :**
8h00/ 9h00 : garderie
9h00/11h30 : activités (déplacements compris)
11h30/12h30 : garderie
- **Repas :** 12h30/13h30 : repas (seulement pour les enfants participant aux activités du matin et de l'après-midi)
- **Après-midi :**
13h30/14h00 : garderie
14h00/16h30 : activités (déplacements compris)
16h30/18h00 : garderie

3.5. Les structures d'accueil

La structure d'accueil **se situe** au gymnase dojo du VALLON des SPORTS, route de Moyrazès, à Rodez, point de rendez-vous unique pour les parents et les enfants durant tout le séjour.

Les activités sportives se déroulent sur les **différents sites d'activité des associations** : l'Amphithéâtre (niveaux -4, -3, -2), le Gymnase J.J. Frugère, le gymnase Vallon des Sports (G. Mazel), le complexe de Vabre, le stade Paul Lignon, le complexe du Trauc ...

Les enfants se rendront, accompagnés par le personnel d'encadrement, vers les sites sportifs en bus ou à pied.

3.6. L'encadrement

La structure est encadrée par un Directeur diplômé.

L'encadrement des enfants, que ce soit au niveau des activités ou des trajets, est confié à des **éducateurs diplômés des clubs sportifs ruthénois suivants** :

- Rodez Triathlon 12
- Judo Rodez Aveyron
- Vélo club Ruthénois
- Rodez Rugby
- Escrime Rodez Aveyron
- Aïkido Rodez
- Stade Rodez Athlétisme
- Taekwondo Rodez
- Gym Club Ruthénois
- Stade Rodez Tir à l'Arc

- Club Badminton Rodez
- Rodez Aveyron Football
- Sakura Karaté Club
- ROC Handball
- Sport Quilles Ruthénois
- Entente Sportive Bouliste Ruthénoise
- Rodez Basket Aveyron
- Stade Ruthénois Tennis
- Rodez Hockey club
- Hurricane Boxing club
- Billard club Ruthénois
- Tir Cible Ruthénois
- Ailes Ruthénoises
- Moto club Ruthénois

3.7. Les objectifs éducatifs et pédagogiques

3.7.1 Objectifs généraux

- Favoriser l'accès à tous les jeunes des équipements sportifs.
- Permettre à tous les jeunes de pratiquer les activités physiques et sportives.
- Soutenir les clubs sportifs par l'établissement d'un partenariat par la mise à disposition de leurs éducateurs.
- Répondre à un besoin d'accueil des jeunes pendant les petites vacances scolaires.

3.7.2. Objectifs pédagogiques

- Permettre la découverte de pratiques sportives traditionnelles et non traditionnelles (qui ne sont pas enseignées dans le secteur scolaire).
- Diversifier l'offre d'activités sportives.
- Développer l'habileté motrice du jeune.

3.7.3. Objectifs éducatifs

- Favoriser la socialisation du jeune par l'apprentissage de la vie en groupe et le développement de l'esprit d'équipe.
- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité en partageant la vie d'un petit groupe.
- Développer le sens des responsabilités du jeune et le respect d'autrui.
- Sensibiliser le jeune à la lutte contre la violence dans le sport.
- Favoriser l'autonomie et la prise d'initiative du jeune.
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de prendre des décisions en lui proposant de choisir lui-même les activités qu'il désire pratiquer.
- Permettre à l'enfant de développer ses aptitudes, ses capacités physiques et techniques en organisant des activités ludiques où il puisse appréhender le risque.
- Intégrer les enfants handicapés dans les structures non spécialisées et favoriser la mixité handis/valides dans la pratique des activités physiques et sportives.

3.7.4. Engagement qualité

- Evaluation en fin de stage.
- Initiation et non compétition.
- Accès facilité vers les clubs sportifs.
- Encadrement adapté aux besoins du jeune